

Ouvrez vos gueules ou comment résister à la « soviétisation de la société française »...

écrit par Christine Tasin | 31 juillet 2012



J'ai reçu un message d'un adhérent de *Résistance républicaine* s'inquiétant fortement du monde kafkaïen dans lequel nos technocrates, énarques et autres polytechniciens sont en train de nous entraîner, quelles que soient leurs options politiques et proposant de réagir. Réactions auxquelles nous devons nous entraîner pour que cela cesse !

Bonjour Christine,

Aujourd'hui, exceptionnellement, j'ai décidé de vous écrire, vous allez

comprendre pourquoi.

Mon pharmacien me délivre chaque mois quelques médicaments récurrents. Comme des milliers de personnes, je porte une endoprothèse (plus couramment appelée » stent ») qui nécessite à vie un traitement anti-coagulant. Le médicament princeps se nomme « Plavix ». Son générique est le Clopidogrel.

En bon citoyen, je suis tout à fait favorable à la « préférence générique » qui va dans le sens de la bonne gestion de la sécurité sociale, mais là, en l'occurrence, mon cardiologue, ayant des doutes sur la molécule « Clopidogrel », a donc ajouté la mention « NS » (non substituable) sur l'ordonnance.

Je précise que, pour les autres médicaments, je n'ai aucun souci à prendre les génériques.

Et là, stupeur, mon pharmacien me dit que la mention « NS » doit être désormais manuscrite, écrite à la main par le praticien! Or, l'ordonnance de mon

médecin est sortie sur imprimante car, en praticien moderne, il utilise l'ordinateur...

Et là, sentant la colère monter, je me rappelle (allez savoir pourquoi) votre réponse à cette dame désolée que sa fille, pourtant patriote, soit gênée que son enfant chantonne la Marseillaise.

Vous lui disiez en substance : « faisons du bruit, ne nous taisons plus, montrons qui nous sommes, ce que nous voulons. Chantons la Marseillaise si on en a envie ! »

Rassurez-vous, je ne me suis pas mis à chanter l'hymne national dans la pharmacie. Mais cette histoire m'a fortement inspiré : devant le pharmacien, gêné, qui me proposait, soit de me refiler le générique douteux, soit de ne prendre QUE les autres médicaments, j'ai décidé de ne RIEN ACHETER DU TOUT. Les bonzes du Tibet se font bien brûler, je peux prendre le risque de manquer d'anticoagulant quelques jours...

Et là, petite explosion de colère contrôlée devant le pharmacien, ses préparateurs et quelques clients...

« Bon, dis-je, on remet tous les compteurs à zéro. Si on est en Union Soviétique, on va faire avec : je n'ai pas de carte vitale, vous ne me connaissez pas, je suis un étranger en situation irrégulière, arrêtez de m'emmerder avec ces tracasseries administratives, j'exige de bénéficier de l'AME. Et je ne veux même plus payer le forfait de 30 € qui vient d'être supprimé par les fonctionnaires qui sont au pouvoir ! »

Il y a eu un petit silence gêné, puis un éclat de rire général, et tout le monde s'est relâché... lâché je devrais dire...

Tout ce que j'ai appris, en 15 minutes, c'est inénarrable. Tout le monde, le pharmacien en premier, avait quelque chose à ajouter. Je peux vous dire que le ras-le-bol est général et il est prêt à

s'exprimer dès que quelqu'un a le courage de lancer le débat.

Le pharmacien, notamment, a expliqué un truc qui est passé totalement inaperçu, et qui a été décidé sous Sarkozy. Rappelez vous, cette franchise de 0,50 € par médicament que nous supportons vous et moi, cette franchise est plafonnée à 50 € par an. Et c'est précisément par esprit de justice (ou d'égalité...) que la règle des 30 € avait été instaurée. Elle a été supprimée, mais vous et moi continuons de supporter la charge des 50 € par an ! La discussion a porté aussi sur la gabegie des urgences, que nous connaissons bien, due au fait que les gens y viennent pour un petit bobo, pour ne pas payer, et, pour les quelques rares Français ou immigrés en situation régulière... pour obtenir des ordonnances hospitalières leur permettant précisément de ne pas supporter ce forfait de 0,50 € !

Quant à l'affaire des génériques, devant ma décision d'envoyer un courrier au

ministère, le pharmacien m'a remis pour Marisol Touraine une copie des courriers adressés par la CPAM 92 à toutes les officines du département.

En voici un extrait, à déguster à l'apéritif :

«Il vous est demandé, dès réception de ce courrier, d'appliquer les consignes suivantes :

– Seule la mention « non substituable » manuscrite, écrite en toute lettre (sic) et placée au niveau du médicament pour lequel le médecin ne veut pas de substitution est acceptable. Les mentions portées avec un tampon, les mentions informatiques, l'acronyme NS,... ne sont pas légales et ne peuvent donc pas vous empêcher de substituer

– Pour votre patient refusant le générique, vous faites régler la totalité des médicaments figurant sur la prescription médicale...

– Vous devrez indiquer à votre

patient qu'il devra coller les vignettes sur la feuille de soins et l'adresser lui-même à la CPAM sous enveloppe timbrée »

La morale de l'histoire : on nous a appris à la fermer, par civisme, par politesse, par délicatesse. Il faut maintenant réapprendre à l'ouvrir, c'est un devoir civique !

Et, croyez le si vous voulez, ça fait un bien fou de constater que nous ne sommes pas fous, que nous ne sommes pas seuls, et qu'il y a autour de nous une colère générale qui ne demande qu'à se manifester !

Bien à vous,

Alain

On notera en effet que la mention obligatoirement manuscrite est un camouflet infligé aux médecins qui n'ont pas que ça à faire, la énième invention d'un esprit stalinien pour obliger les habitants de notre pays à « faire comme

« ils » veulent en haut lieu.

Et ce qu'ils veulent c'est, bien sûr, que nous dépensions moins, d'où l'obligation qui nous est faite d'accepter, sauf à ne plus avoir droit au tiers payant et à payer en plus la différence de prix entre le médicament original et le générique, les génériques au lieu du médicament de base.

Or, comme le dit Alain, si, pour un certain nombre de maux bénins ou non le générique peut tout à fait remplacer l'original, nous sommes nombreux à avoir entendu des témoignages appelant les mises en garde de spécialistes interdisant les génériques dans les cas où le dosage doit être minutieux et absolument stable, comme c'est le cas par exemple pour soigner les problèmes de [thyroïde](#), ou pour l'exemple d'Alain.

Mais le plus scandaleux c'est effectivement que nous devons, en plus, et de plus en plus, nous serrer la ceinture, que nous sommes traités comme

des gosses capricieux à mettre au pas pendant que les cadeaux -que nous payons de mauvais soins, mauvais remboursements, et vexations diverses- faits aux délinquants et aux étrangers, illégaux de surcroît, augmentent vitesse grand V. Cadeaux sous toutes les formes et dans tous les domaines, que ce soit la santé avec [L'AME](#), les logements sociaux attribués en priorité aux étrangers qui ont davantage d'enfants que les nôtres, la justice avec le [coût des traductions](#) dans les tribunaux ou celui de l'aide juridictionnelle gratuite qui permet à la moindre petite racaille, française ou étrangère, légale ou illégale, de faire appel sans déboursier un centime comme c'est le cas pour [celui qui](#) m'a menacée de mort en septembre 2010...

Alors oui, comme le dit Alain, nous avons un devoir de résistance, un devoir de protestation, nous devons, partout et en toutes circonstances, faire en sorte que la parole se libère, afin que les patriotes commencent à se compter et à

faire des émules.

Christine Tassin